

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06/07/2026**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	2

L'an deux mille vingt-cinq, le six juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
29/06/2026

Présents : Fabienne SALESSES, Maire Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Véronique JALRAN, Adjoints, Jean-Philippe BEDEL, Géraldine FLAUJAC, Chrystel BOUTONNET, Stéphanie GILHODES-LHERM, Vincent POURCEL, , Aurore FILHOL, Anastasia KWIATKOWSKI.

Absents excusés : Samuel DEGUARA – Romain MAURS - Sébastien MUGNIER

Procurations : Samuel DEGUARA à Fabienne SALESSES, Romain MAURS à Benoit GINESTE.

8- Demande de subvention - Collège CARCO

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande émanant du Collège CARCO portant sur une participation financière à un projet pédagogique et culturel qui conduira 120 élèves à Londres durant l'année scolaire 2026-2027.

3 élèves résidant sur notre commune sont concernés par ce projet.

Le cout initial est établi sur une base de 500€ par élève. Celui-ci est déduit d'une aide du Foyer Socio-Educatif de 35€ et d'une subvention prévisionnelle du Conseil Départemental de 20€. Le reste à charge par élèves serait de 425€ si le Département confirme son aide.

La demande du lycée porte sur une participation pour l'encadrement du groupe de lycéens. La présence de 8 accompagnants est nécessaire pour un montant de 4000€.

Afin de pouvoir rendre possible ce projet, et tenant compte du nombre d'élèves résidant sur notre commune, Madame le Maire propose de participer au financement de ce projet pédagogique à hauteur de 20 € par élève domicilié à Maleville soit 3 élèves x 20€ = 60€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER** une participation financière de 20 € par élève domicilié à Maleville concernant le projet pédagogique « Londres 2027 », organisée par le Collège CARCO de Villefranche-de-Rouergue sous réserve que les élèves concernés aient bien participé à ce voyage,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du

Accusé de réception en préfecture
012-211201363-20260707-202607_08-DE
Reçu le 07/07/2026

- De **VERSER** la somme de 20 € par élève domicilié à Maleville au Collège CARCO de Villefranche-de-Rouergue.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Aurore Fuxa


Le Maire,
Fabienne SALESES.

